



DOSSIER DE CONSULTATION DES
ENTREPRISES (DCE)

*POSITIONNEMENT DE MARQUE ET
STRATEGIE DE COMMUNICATION*

Table des matières

1) Règlement de consultation (RC).....	3
1.1) Organisme qui passe le marché.....	3
1.2) Objet.....	3
1.3) Contenu des offres.....	3
1.4) Délai du marché.....	4
1.5) Délai de validité des offres.....	4
1.6) Critères de choix.....	4
1.7) Remise des offres et renseignements complémentaires.....	4
1.8) Partenariats.....	5
2) Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).....	5
2.1) Mode de règlement et condition.....	5
2.2) Garantie financière.....	5
2.3) Confidentialité et protection des données personnelles.....	5
2.4) Sous-traitance.....	5
2.5) Pénalités.....	6
2.6) Engagements sociaux et environnementaux.....	6
3) Cahier des clauses techniques particulières (CCTP).....	7

1) Règlement de consultation (RC)

1.1) Organisme qui passe le marché

Le comité d'organisation COURCHEVEL MERIBEL 2023 a pour mission d'organiser les Championnats du Monde FIS de Ski Alpin dans les stations de Courchevel et Méribel du 6 au 19 février 2023.

Ces deux stations olympiques, déjà organisatrices de Coupes du monde FIS de Ski sont mondialement connues et situées sur le domaine skiable des « Trois Vallées », le plus grand domaine skiable au monde. L'événement réunira 75 nations, plus de 600 sportifs et jusqu'à 20 000 spectateurs sont attendus chaque jour. Il bénéficiera d'une exposition médiatique mondiale. 600 millions de téléspectateurs suivront les compétitions et 1800 journalistes seront accrédités avec plus de 1000 heures de retransmission.

En plus de cet événement d'ampleur internationale, le comité d'organisation est en charge de l'organisation des finales de Coupe du Monde qui auront lieu du 14 au 20 mars 2022.

1.2) Objet

Le comité d'organisation Courchevel Méribel 2023 est à la recherche d'un fournisseur pour proposer un positionnement de marque et une stratégie de communication.

1.3) Contenu des offres

- Positionnement de marque : nous cherchons à compléter le brandbook existant d'éléments de positionnement : raison d'être, manifeste, messages clés, signature, hashtags emblématiques...
- Stratégie de communication avec un concept créatif déclinable de 2021 à 2023 et adaptable à nos différentes prises de paroles (en propre, liées à nos parties prenantes ou liées à des événements externes).
- Etude de cas concret : plan de com 360° pendant les Championnats du Monde de Cortina 2021.
- Dans un 2e temps, une fois le positionnement de marque établi : déclinaison de notre vision / raison d'être / de nos missions / de nos messages clés pour alimenter notre argumentaire marketing à destination de nos prospects (introduction de nos offres Partenaire National / Officiel et Supporter régional).

Nous voulons récupérer les fichiers sources des créations définitives.

1.4) Délai du marché

- Dépose du document de consultation : 15/12/2020
- Date limite de soumission des candidatures : 14/01/2021
- Pré Sélection le : 18/01/2021
- Réception short-list : 21/01/2021
- Choix agence : dernière semaine de janvier

1.5) Délai de validité des offres

Les offres devront être valides jusqu'à deux mois après la date limite de réception des offres.

1.6) Critères de choix

Les critères de choix reposent sur :

- La conformité de l'offre avec la demande du comité d'organisation Courchevel Méribel 2023
- Le volet économique
- La démarche environnementale de l'entreprise candidate
- L'expérience et les références de l'entreprise candidate
- L'impact local
- Solutions proposées (pistes créatives, supports, innovations...)

1.7) Remise des offres et renseignements complémentaires

Vous pouvez soumettre votre offre avant le 14/01/21 par :

- Voie électronique à :
marie@courchevelmeribel2023.com (responsable communication)

Et

celine@courchevelmeribel2023.com (directrice marketing et commercial)

1.8) Partenariats

Le comité d'organisation Courchevel Méribel 2023 peut envisager la création d'un partenariat avec sa future agence. Les modalités sont à définir dans le cadre de la discussion de la présente consultation.

2) Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

2.1) Mode de règlement et condition

Le marché fera l'objet d'un échéancier à préciser. Le paiement de chaque facture s'effectue à 60 jours le 10 du mois suivant la date de réception de facture à Courchevel Méribel 2023. Les factures devront comporter les mentions suivantes :

- Le nom et la raison sociale du créancier, une date d'émission et un numéro unique, le numéro du contrat
- Le numéro RCS, de SIRET et TVA intracommunautaire
- Le taux de TVA applicable
- La désignation de l'acheteur et son SIRET

2.2) Garantie financière

Veillez nous faire parvenir vos deux dernières liasses fiscales. Une garantie financière spécifique sera ensuite intégrée au contrat

2.3) Confidentialité et protection des données personnelles

Le titulaire et l'acheteur qui, à l'occasion de l'exécution du contrat, ont connaissance d'informations ou reçoivent communication de documents signalés comme présentant un caractère personnel, sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires afin d'éviter que ces informations ou documents ne soient divulgués à un tiers qui n'a pas à en connaître.

2.4) Sous-traitance

En cas de groupement conjoint, le seul contact du Comité d'organisation Courchevel Méribel 2023 sera la société précisée dans le CCTP (En partie 3 du présent document). La responsabilité des installations et la facturation incombent uniquement à cette dernière. Les sous-traitants et leur fonction devront nous être détaillés.

2.5) Pénalités

Des pénalités de retard seront appliquées dont le calendrier précis est à définir dans le contrat.

2.6) Engagements sociaux et environnementaux

Précision de vos engagements en terme de développement durable et de responsabilité sociale.

2.7) Pièces à fournir

Lors de l'attribution et avant la notification du contrat, le titulaire doit fournir des documents datant de moins de 6 mois attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contributions sociales) auprès de l'URSSAF, au 31 décembre de l'année précédente, et du paiement des impôts et taxes dus au Trésor public :

- Le certificat social URSSAF
- Une attestation fiscale ou de régularité fiscale (arrêté du 25 mai 2016 fixant les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession).

Lors de l'attribution et avant la notification du contrat, puis tous les 6 mois, le titulaire fournit les documents attestant de sa régularité en matière de lutte contre le travail dissimulé en fournissant :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale (attestation de vigilance).

Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :

- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis)
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente

- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

3) Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le CCTP sera envoyé sur demande et est constitué d'un brief agence complet et de ses annexes.